

LA RIVE

24
Mars 2022

Feuille d'informations et de critique constructive sur la politique municipale et intercommunale.
Responsable de la rédaction: Jean-Paul Goyhénéche goyheneche02@orange.fr 03 23 38 01 45.
Rejoignez-nous sur <https://ugnylegay.pagesperso-orange.fr>

Edito:

Une économie de guerre

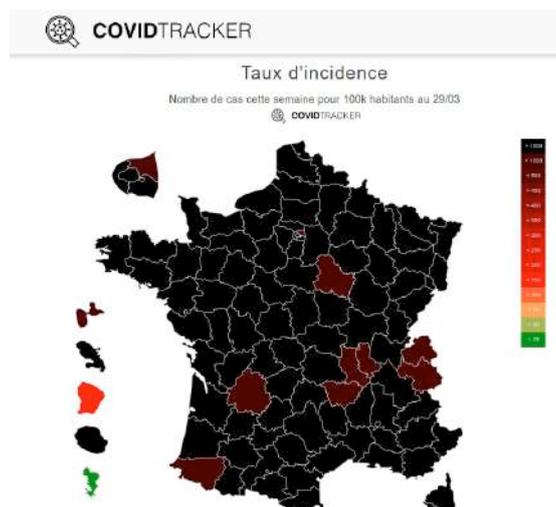
La guerre en Ukraine a profondément bouleversé le fragile équilibre économique mondial qui peinait à se remettre en route après trois ans de pandémie... Aujourd'hui voici que la guerre déclenchée par nos voisins Russes nous plonge dans une crise énergétique et une spirale d'augmentation des prix qui va mettre à genou notre économie...

Cette crise va affaiblir nos capacités à nous défendre contre les attaques d'un tyran qui ne s'arrêtera pas aux portes de l'Ukraine. Aussi faut-il vite s'organiser!

Ce qui manque aujourd'hui de nos politiques au-delà des déclarations fortuites lors des élections, c'est une vision. Celle par exemple, après deux alertes mondiales (pandémie et Ukraine), de savoir construire avec nos communes, territoires, régions, une économie de guerre, pas le quoi qu'il en coûte, non, le «**au cas où il y a la guerre, nous tenons combien de temps ?**»...

Et là cela veut dire un travail sérieux: fournisseurs, sécurité des approvisionnements, stockage en France, fiabilité des pays «amis». Pour être prêt au cas où. Cette économie de guerre nous a manqué avec la Covid, le Doliprane n'était même plus disponible... Et les masques avaient disparu.... La guerre des Russes en Ukraine doit cette fois nous conduire à ne pas remettre à demain cette réflexion que je partage avec vous aujourd'hui. Et cela concerne notre industrie de défense, nos services technologies, mais aussi nos agriculteurs dans la durée. Il faudra combien d'alertes, combien d'erreurs d'analyse? Oui les 150 000 hommes de Poutine n'étaient pas là pour prendre des vacances en Ukraine. C'est essentiel de construire cette économie, qui coûtera quand elle ne servira pas, c'est sûr, mais qui servira en temps de guerre à avoir de vrais moyens de pression sur ceux qui portent atteinte à nos valeurs démocratiques.

Attention, le Covid court toujours!



Le Bilan financier de la commune en 2021...

L'année 2021 étant close, avec elle les comptes municipaux de l'année... L'informatique aidant, l'ensemble des recettes et des dépenses de la commune, consigné dans un document comptable qu'on appelle le grand livre, devraient être connus dès le 1er Janvier... Sauf s'il traîne encore des créances impayées, faute de les avoir mandatées à temps pour qu'elles soient prises en compte dans le budget de l'année... Avant, du temps de Madame Ramette, secrétaire de Mairie d'Ugny le Gay à la fin du 20ème siècle, les comptes se faisaient à la main, et c'était très long et très fastidieux. On avait tout le mois de Janvier pour boucler le budget précédent: ça s'appelait **la journée complémentaire**... Aujourd'hui, le 31 Décembre à Minuit, il suffit de cliquer sur le bouton «compte administratif» pour obtenir la totalité des comptes de la commune! Magie de l'outil numérique!

Devant tant de commodité, on se permet donc de solliciter Madame la Maire pour obtenir les comptes municipaux... Cette année, ça a été chose faite le 12 Janvier 2022... Naturellement, aucune réponse positive ne nous est parvenue, aussi avons-nous réitéré la demande le 27 janvier... Cette fois-ci, nous avons obtenu un document comptable qui n'est d'ailleurs pas forcément le grand livre 2021 puisqu'il est intitulé «situation comptable au 12 Janvier 2022». Il se pourrait donc que ce document ne soit pas le grand livre définitif, duquel est extrait le compte administratif, bilan officiel des dépenses et des recettes 2021.

Mais bon, on s'en contentera...

Ce qui est désagréable, par contre, c'est la très mauvaise qualité du document que Madame la Maire nous a transmis... Si les détails des titres et mandats émis sont à peu près lisibles, les zones en grisé sont par contre absolument inexploitables! Et c'est justement le total de chaque article du budget qui sont des éléments essentiels pour analyser les caractéristiques de celui-ci, et émettre nos éventuelles critiques, positives ou négatives, sur la façon dont l'exécutif de notre commune a utilisé les fonds publics...

Bon, la aussi on s'en contentera...

Voyons d'abord tout cela en détail...

Quand on regarde un budget municipal, il y a deux façons de le présenter. Soit par nature, soit par fonction...

Par nature on regroupera les dépenses ou les recettes en les classant suivant leur domaine d'utilisation... Par exemple, tout ce qui a servi à l'entretien des espaces communaux, prestations de service des entreprises qui ont travaillé pour ça, fournitures achetées et salaire de l'employé communal... On pourrait aussi analyser le budget informatique et reprographie... Avec la présentation par fonction, par contre, chaque élément du budget est classé suivant un numérotage précis et surtout suivant une nomenclature imposée qui ne correspond souvent en rien avec la réalité de la dépense ou de la recette effectuée... L'article 6558 par exemple s'intitule «autres contributions obligatoires»... Vous ne saurez donc jamais que c'est sur cet article qu'est débité l'achat de l'électricité qui sert à alimenter l'éclairage public de notre village... C'est donc pour ça qu'il faut être très curieux quand on est conseiller municipal, et réclamer le détail de tous ces comptes fonctionnels qui ne veulent pas dire grand-chose pour le commun des mortels... Mieux vaut donc étudier le budget municipal sous l'angle du financement des services qu'est censée rendre la municipalité aux citoyens...

Examinons maintenant les comptes de l'année 2021...

Le principal poste budgétaire de la Mairie c'est le **fonctionnement de sa structure**... Il faut payer les employés qui s'en occupent, indemniser les élus qui l'ont en charge, entretenir et viabiliser les locaux qui l'hébergent, ainsi que le matériel nécessaire à son fonctionnement....

Pour ces **services administratifs**, les postes les plus importants sont les salaires, secrétaire de Mairie et agent chargé du nettoyage, et les indemnités des élus, poste d'ailleurs le plus important: **22 424,30 euros**... Pour le salaire des personnes travaillant à la Mairie, c'est un peu plus compliqué car le compte ne détaille pas les salaires individuels des personnes travaillant pour la commune... Au total, cela se monte à **28 889,56 euros**...

Mais cette somme représente le salaire de quatre employés: la secrétaire de Mairie, l'employé communal chargée de l'entretien, celui chargé de ménage de la Mairie et la surveillante du bus scolaire... ..

Cependant, jusqu'au mois d'octobre le total des salaires mensuels s'élevait à 2 528,23 euros, approximativement... Puis après le mois d'octobre, mois du départ en retraite de l'employé communal, ce total se réduisait à 1 528,52 euros. Mais ce volume salarial correspond aux salaires de trois personnes, y compris celle chargée de la surveillance... Nous déduisons donc que le salaire des gens chargés de **l'administration de la Mairie** se monte à environ à 15 000 euros... Si l'on ajoute les frais de chauffage, 1 945,66 euros, les frais d'électricité, 848,25 euros, l'abonnement à Internet, 626,86 euros, le fonctionnement du photocopieur et les fournitures administratives, 3 828,27 euros et la part d'assurance, disons approximativement 1 000 euros, cela nous fait, **45 673,34 euros**... Soit un peu moins de la moitié du budget...

Et les autres postes onéreux ?...

Nous avons **l'entretien des espaces verts du village**... Bien qu'une grande incertitude existe sur l'investissement de l'employé communal dans les tâches d'entretien de l'espace public, nous estimerons «au doigt mouillé» le coût de ce service à 6 000 euros. Vient ensuite dans ce poste là le fauchage des chemins, 1 560 euros, l'entretien du matériel, 859,28 euros, le carburant 155,70 euros, et l'investissement dans un taille-haies de 625,01 euros... Cela nous fait **9 200 euros**...

L'éclairage public... C'est à l'USEDA (Union des Syndicats d'Électricité du Département de l'Aisne) que la commune a transféré cette compétence... Elle règle donc la facture à ce syndicat pour la somme globale de **8 062,65 euros**, qui paye l'électricité fournie, l'entretien des candélabres, et un mystérieux «fonds de concours» de 1 665 euros dont on ignore la destination...

Viennent ensuite les **attributions de compensation versées à l'agglomération** qui se montent cette année à **14 497 euros**, somme conséquente qui mériterait d'être amplement justifiée par les instances municipales... D'autant que cette somme ne correspond pas à la somme demandée par l'agglomération, lors de sa délibération du 29 Novembre 2021 qui est de 15 128 euros. Puis les **intérêts de la dettes, 2 880,27 euros**, et les **subventions aux associations** publiques et privées, **2 900 euros**...

Voilà pour les dépenses... Voyons un peu les recettes... Là, c'est plus simple, il y a trois grandes sources de recettes pour la municipalité d'Ugny le Gay, comme pour beaucoup d'autres d'ailleurs :

__La contribution des habitants, les **impôts locaux** que la commune prélève, qui se monte à **65 520 euros**...

__les **aides de l'état**, payées par l'impôt National, de **48 700 euros**...

__la **taxe forfaitaire sur les pylônes** de **26 000 euros**... Cette manne providentielle nous est offerte par les consommateurs d'électricité, car nous avons sur notre territoire 11 pylônes haute tension pour lesquels RTE (Réseau Transports d'Électricité) paye une taxe...

__enfin les versements des **mécanismes de péréquation** institués par l'état et déboursés ou reçus par les communes pour rectifier les inégalités de richesse entre celles qui encaissent beaucoup ou peu de revenus fiscaux... En 2021, cette dotation s'élevait à **2 883 euros**...

Voilà pour le descriptif sommaire de nos comptes 2021... Il y aurait beaucoup à dire sur ces comptes, notamment pour préparer la stratégie des prochaines années... Mais nous attendons avec impatience le riche débat de notre conseil municipal sur le sujet, en avril, pour donner notre avis...

Un document pas très lisible...

Créancier/Débiteur	Montant	Disponible
BAIL	487.44	2 000.00
LIXXBAIL	487.44	1 505.12
LIXXBAIL	487.44	1 007.86
LIXXBAIL	487.44	510.24
ES	487.44	487.44
ES	487.44	487.44
Créancier/Débiteur	Montant	Disponible
HERVEAU HERVE	552.72	18 652.23
	552.72	

Le Conseil Municipal du 4 Mars 2022...

Le Conseil Municipal d'Ugny le Gay s'est réuni le Vendredi 4 Mars 2022, sous la présidence de Madame la Maire Sylvie LELONG... Manquaient à l'appel, Messieurs Raymond et Julien COUTTE, ceux-ci n'ayant donné aucune excuse pour justifier leur absence...

Madame LELONG propose en préambule que soit ajoutée à l'ordre du jour une délibération visant à étudier le devis de Monsieur Bruno LELONG concernant le fauchage des chemins ruraux de la commune...

... Entretien des espaces verts de la commune.

Madame la Maire propose de délibérer sur le choix de l'entreprise qui aura la mission d'entretenir les espaces publics du village.. Cette question a été étudiée en aval de cette réunion par la commission des travaux dont Madame la Maire expose les conclusions.

Ces travaux ont fait l'objet d'une proposition de devis par quatre entreprises locales. La commission en a d'emblée écarté deux compte tenu d'un coût jugé prohibitif, comme par exemple l'entreprise Tayon, qui estime le montant des travaux à 40 000 euros...

Le choix se porte donc sur deux entreprises : MENNECART & Fils et l'ESAT de Chauny... La commission propose que l'on opte pour le devis « moins disant », s'élevant à 8 219 euros contre environ 14 000 euros pour la deuxième entreprise...

A la majorité des membres présents, c'est l'ESAT de Chauny qui est choisie pour l'entretien des espaces publics d'Ugny le Gay. Seul Monsieur LETUPPE vote contre, son choix se portant sur l'entreprise MENNECART, dans le souci de faire travailler une entreprise du village. Monsieur VIEVILLE aurait souhaité que l'on négocie avec Monsieur Eric MENNECART afin de ramener son offre à un niveau plus acceptable... Madame FEROT précise que les offres n'ont pas été divulguées aux entreprises concurrentes, et que la seule information à la disposition de celles-ci était le coût à charge de la commune de l'activité de l'employé communal qu'elle a estimé à 13 000 euros...

A certains conseillers qui se posaient la question du pourquoi d'une telle différence dans les devis fournis par les entreprises, il a été évoqué les aides de l'état qui feraient baisser les coûts de main d'oeuvre des ESAT, organisme public d'aide aux personnes handicapées...

Madame DEFOSSE ajoute (sans y avoir été autorisée) que le choix de l'ESAT se justifie par l'écart important entre les deux devis, qui se situe dans une fourchette au delà de 500 euros...

Madame LELONG propose que l'on retienne la proposition de l'entreprise MENNECART de traiter le désherbage des allées du cimetière pour un coût de 80 euros de l'heure. Cette proposition est acceptée.

... Nettoyage de la parcelle donnée par Madame LABARRE.

Les entreprises avaient aussi à présenter leur prix pour le nettoyage de la parcelle sise devant le 22 de la rue Serpente, donnée à la commune par Madame LABARRE, et qui aurait vocation à devenir une aire de repos. Madame la Maire propose que le Conseil opte cette fois-ci pour le « mieux disant », car l'entreprise MENNECART, bien que plus chère, a prévu l'enlèvement des souches qui resteront après abattage des arbres...

Le Conseil municipal décide donc de confier le nettoyage de la parcelle à l'entreprise MENNECART & Fils...

Madame la Maire demande à Monsieur MENNECART Edouard de ne pas prendre part au vote de ces deux délibérations, compte tenu de ses liens de parenté avec les personnes responsables de cette entreprise, afin de ne pas se retrouver dans une situation de conflit d'intérêt qui fragiliserait les décisions prises... Elle émet cette demande suite à la

consultation des services préfectoraux qui lui ont conseillé cette démarche...

... Fauchage des chemins communaux...

Madame la Maire expose aux conseillers qu'elle a demandé un devis pour le fauchage des chemins de la commune à Monsieur Bruno LELONG, qui s'acquitte de cette tâche depuis maintenant plusieurs années...

Monsieur LELONG a proposé un devis de 1 400 euros Hors Taxes... Madame la Maire qu'à ce prix, Monsieur LELONG fauchera tous les chemins, un plan des chemins du village lui ayant été remis....

Il propose également le nettoyage des caniveaux au taux horaire de 50 euros...

Les conseillers s'interrogent sur le choix de la date de fauchage... On propose de d'effectuer ce fauchage fin Juin, juste avant la fête patronale... D'autres proposent une date plus tardive car fin Juin c'est la période de reproduction pour la faune habitant sur aux abords des chemins...

Ils valident cependant les propositions de Madame la Maire...

... Informations...

... Le point sur le budget...

Madame la Maire invité Madame DEFOSSE, la secrétaire de Mairie, à faire le point sur le budget 2021, bien que ce point ne soit pas à l'ordre du jour... Elle informe d'ailleurs le Conseil que le vote du Budget primitif 2022 aura lieu le Jeudi 7 Avril... Madame la secrétaire informe le budget 2021 présente un excédent de fonctionnement de 136 422 euros. Il se monte à 113 159 euros en dépenses de fonctionnement et 140 000 euros en recettes de fonctionnement....

En investissement, nous avons 30 000 euros en dépenses et 15 000 euros en recettes... En ce qui concerne les opérations d'investissement, elles se répartissent en deux projets: la vidéosurveillance pour un montant de 42 000 euros, pour 20 000 euros de subvention, et la pose de plateaux de sécurité pour 45 000 euros, et 25 000 euros de subventionnement.

Parmi les travaux d'investissement à venir, Madame la Maire cite la réfection de la rue Serpente, et la mise aux normes de l'assainissement de la Mairie...

... Pacte de gouvernance...

Lors d'un précédent conseil, Madame la Maire avait invité les conseillers à donner leur avis sur le pacte de gouvernance que proposait le Conseil communautaire de l'agglomération, conformément à son souhait de faire participer les conseils municipaux à l'élaboration de celui-ci... Apparemment, aucun conseiller ne s'est penché sur le sujet, et pour justifier cette carence, Madame la Maire les informe qu'il y eu très peu de réponse (donc qu'ils ne sont pas coupables de négligence)...

... Changement de photocopieur...

Madame la Maire informe le conseil qu'elle a décidé de changer de photocopieur... Le coût de la location de celui-ci passera de 613,53 euros par trimestre à 501,69 €/Tr.

Intervention du chantier Ecole de la communauté d'agglomération...

Madame la Maire informe le Conseil qu'elle a sollicité l'intervention des chantiers école de l'agglomération pour divers travaux à effectuer pour la commune, notamment les aménagements en faveur des personnes à mobilité réduite (PMR), pour les entrées de la Mairie et de l'Eglise...

... Permanence du député de la circonscription...

Madame la Maire informe le Conseil que Monsieur Marc DELATTE, député de la circonscription, tiendra une permanence à la Mairie d'Ugny le Gay, le Jeudi 7 Avril, de 15 heures à 16 heures 30...

... Participation des conseillers municipaux aux bureaux de vote lors des élections présidentielles et législatives...

Madame la Maire invite les conseillers à venir s'inscrire sur le planning des bureaux de vote qui se tiendront lors des présidentielles et législatives prochaines, si ce n'est déjà fait...

... Engagement bénévole des conseillers municipaux pour effectuer certains travaux d'aménagement dans la commune...

Madame la Maire informe le Conseil, qu'au cours de la réunion de la commission des travaux, il a été proposé que les membres du Conseil Municipal effectuent bénévolement certains travaux d'aménagement de la commune :

_nettoyage de l'aire de jeux de la place de l'Eglise.

_mise en place d'une plate forme pour les poubelles de l'habitation de la rue Saint-Martin, le camion de ramassage des ordures n'ayant plus le droit de s'y engager et en ressortir à reculons...

_mise en place de barrières à certains endroits du village...

Madame la Maire propose à tout le conseil de se réunir Vendredi 18 Mars pour planifier ces travaux...

Monsieur le conseiller WATON déclare qu'il est « sceptique »... « Comme la fosse... », dit Madame FEROT (sic)...

... Embellissement du village...

Madame l'adjointe au Maire aux travaux, Madame FEROT, propose de solliciter le lycée horticole Robert SCHUMAN, pour venir fleurir les rue du village. Elle se propose de contacter le lycée rapidement, la semaine prochaine, car le printemps va vite arriver...

« *Qui m'accompagne pour aller voir les responsables du lycée ?...* »... Question restée sans réponse...

... Intervention des conseillers municipaux...

Il est demandé que soit refait le trottoir devant la maison de Monsieur Henri COUTTE. Celui-ci étant handicapé, le mauvais état du trottoir rend ses déplacements difficiles et périlleux...

Madame DEFOSSÉ propose (sans y avoir été autorisée) que cette réfection soit programmée en même temps que la mise en place des plateaux de ralentissements.

... Ainsi que la réfection des bandes blanches des passages piétons...

Monsieur le conseiller WATON soulève un certain nombre de questions qui laissent son auditoire quelque peu perplexe tant est brouillon et confus leur exposé...

Il se fait d'abord préciser qui est Président du CCAS (en l'occurrence le Maire), sans justifier le pourquoi de cette mise au point...

Il distribue ensuite à tous les conseillers un document écrit sans préciser l'objet de ces documents et sans développer d'argumentaire sur le pourquoi de cette distribution...

Il évoque ensuite la pose de miroirs, que réclameraient des citoyens du village (sans préciser lesquels), en citant là aussi des documents administratifs (journal officiel ?...) pour affirmer qu'on a parfaitement le droit d'équiper le village de ces dispositifs de sécurité...

A ce propos, Madame FEROT a contacté le Maire de CAUMONT, village

dans lesquels trois miroirs ont été posés, pour savoir quelle procédure avait-il suivi pour être autorisé à effectuer cette mise en place... Sa démarche est restée sans réponse de Monsieur le Maire...

La discussion se termine par l'émission de généralités sur la vitesse excessive dans le village, sur la pose de radars pour flasher les contrevenants, ou pédagogiques (on n'est pas des délateurs), qui n'aboutissent à rien de concret...

La réunion est close à 20 heures...

Les débats de ce conseil Municipal ont enfin débouché sur des choses concrètes, et qui semblent avoir été préparées par une commission des travaux qui s'est enfin réunie... Je suis par contre assez critique sur le choix de l'entreprise chargée de l'entretien des espaces verts... En effet je serais enclin à suivre l'avis de Monsieur VIEVILLE qui suggérait que soit négocié ce marché avec l'entreprise MENNECART, puisque la loi autorise les collectivités à choisir le mieux disant, plutôt que le moins disant, pour des marchés de cette importance. Mais comment a été négocié ce marché: l'histoire ne nous le dit pas, ni sur quel cahier des charges a été fixé le montant, quel linéaire de bord de voie à entretenir, fréquence des passages, etc...

Il faut aussi en finir avec cette histoire d'interdiction de poses de miroirs dans la commune. Il y a dans les déclarations de Madame la Maire quelque chose qui ne tourne pas rond. Mais nous reviendrons sur ce problème dans le prochain numéro, comme d'ailleurs le bénévolat (presque forcé) des conseillers...

Afin de restituer le contenu de ces débats en toute objectivité, je vous communique également, en version intégrale, le compte rendu officiel de cette réunion, affichée sur le panneau municipal.

Conseil Municipal du 4 Mars 2022... Compte-rendu municipal...

Mr Julien COUTTE a donné procuration à Mme FEROT Patricia...

Désigné secrétaire : Jean-Louis GAMBART.

Madame le Maire demande aux conseillers s'ils ne s'opposent pas à un ajout à l'ordre du jour :

_l'étude du devis de Mr LELONG concernant l'entretien des chemins communaux. Aucune opposition.

Délibération A220304 A: Entretien des espaces verts de la commune.

Madame le maire expose que 4 devis ont été effectués: Mr DUFOUR Mickaël, d'ARBOPAYSAGE, auto entrepreneur, l'ESAT, chantier d'insertion, l'entreprise TAYON et l'entreprise MENNECART. L'entreprise DUMAS de Villequier-Aumont avait sollicité la mairie mais n'a pas donné suite malgré un appel téléphonique de Mme le Maire et un mail de la 1ère adjointe.

Nous avons également demandé de fournir deux devis distincts : un pour l'entretien des espaces verts, l'autre pour la parcelle «Labarre» pour sa remise en état.

Madame le Maire laisse la parole à la première adjointe. Mme FEROT explique que lors de la commission des travaux, il a été exclu deux devis en raison de leur prix élevé : celui de l'Entreprise TAYON et DUFOUR Mickaël. Il restait en lice l'entreprise MENNECART et l'ESAT. Gilles demande s'il est possible que l'entreprise MENNECART revoie ses tarifs à la baisse mais avec la différence d'environ 4 000 euros, cela paraît très improbable.

COMPARATIF DES DEVIS en Hors Taxe...

	Entretien	Parcelle LABARRE
MENNECART	11 740	3 350
ESAT	6 849	2 552,17
TAYON	33 508	3 920
ARBOPAYSAGE	17000	1 000 (si retenu pour entretien)

Puis on passe au vote. Après avis de la Préfecture, il est demandé à Mr Edouard MENNECART, en raison de sa filiation avec l'entreprise MENNECART de ne pas prendre part à cette décision.

Le Conseil municipal, après délibération, avec 7 voix POUR et une voix CONTRE de confier l'entretien de l'ESAT et la remise en état de la parcelle «LABARRE» à l'entreprise MENNECART.

Délibération A220304 B: ... *(Pas de titre à cette délibération)...*

Le Conseil municipal passe ensuite au devis de Mr Bruno LELONG concernant l'entretien des chemins communaux. Il se monte à 1 400 euros HT soit 100 euros de plus que l'année précédente. Le conseil demande également de préciser à Mr LELONG de commencer l'entretien en juin avant la fête patronale.

A l'unanimité, le devis de Mr Bruno LELONG est accepté.

Informations diverses:

_ Changement de photocopieur: actuellement 613,99 euros par trimestre avec un prix des copies Noir et Blanc 0,0075 € et couleur 0,075. Changement pour une EPSON pour 501,69 par trimestre avec un prix des copies Noir et Blanc 0,0039 et couleur 0,039

_ Visite de Mr DELATTE, député: sous réserve le jeudi 7 avril de 15 h à 16 h 30

_ des dates des élections:

_Présidentielles: les 10 et 24 avril 2022.

_Législatives : les 12 et 19 juin 2022.

_ Arbuste de l'abribus: déraciné par le vent, Joël l'a évacué et s'est rendu compte que les racines de ce pauvre arbre avait été mangées par les mulots.

_ Travail bénévole demandé aux conseillers pour :

_ Mise en place des barrières à la « banane », plus les entrées de village.

_ Mise en place d'un coin «poubelle» pour la rue de la Fontaine St Martin: les marches arrières sont totalement déconseillées pour la sécurité des rippeurs et des riverains. Lors d'une réunion avec le riverain, il a été convenu cet arrangement.

_ Peintures diverses (grilles mairie et cimetière)

_ Nettoyage du sable de l'aire de jeux - Terrain de pétanque...

_ Travaux au cours du mandat:

_ Voiries : rue Serpente, rue Fontaine St Martin, rue Etang d'amour - Fuite salle de l'école

_ Porte du garage.

_ Assainissement de la mairie.

_ Fossés.

_ «arbustes» rue Abbott.

_ chaudière : Gilles évoque aussi la possibilité de changer la chaudière.

_ trottoir : «On» a demandé à Patricia s'il était possible d'aménager le trottoir de Monsieur Henri Coutte pour qu'il puisse sortir plus facilement de chez lui en raison de son handicap... A l'unanimité, le Conseil donne son accord. Soit on attend les travaux de voirie lors des plateaux soit on demande un devis...

_ On rappelle la pétition au sujet de la vitesse excessive Rue Baligant... Rien n'est venu des Conseillers Départementaux. Un miroir est également demandé ainsi qu'une nouvelle demande départementale pour estimer cette vitesse, radar pédagogique, radar chantier, passage plus fréquent des gendarmes...

_ Patricia se charge de demander à l'école d'agriculture pour obtenir des fleurs...